

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE COGECOOP

PROPRIETAIRES:

Gestion de mandat: 6,5 % H.T. sur les encaissements (T.V.A = 20 %)

<u>Frais d'agence</u> : 8 € par m2 (selon la loi A.L.U.R.) plafonnés à 1 mois de loyer ; Ceux-ci comprennent les frais administratifs, les frais d'établissement de bail, les frais de recherche de locataire

Frais état des lieux: Sur facture, selon tarif prestataire (grille tarifaire ci-jointe).

Assurance Loyers impayés: 2,5 % TTC sur les Appels de loyers

Diagnostics Obligatoires:

- > Diagnostics Performance Energétique validité 10 ans
- > Evaluation des Risques Naturels et Technologiques

"Diagnostics obligatoires depuis juillet 2007"

> Surface habitable - validité illimitée - sauf si travaux modificatif du logement

"Diagnostic obligatoire depuis avril 2009"

Diagnostics Amiante Partie Privative - validité illimitée

ne concerne pas les logements avec permis de construire après le 1er juillet 1997

"Diagnostic obligatoire depuis janvier 2013"

Diagnostics Electricité et Gaz - validité 6 ans

ne concerne que les logements de plus de 15 ans

"Diagnostic obligatoire depuis janvier 2017"

Coût pour un pack locatif comprenant ces 6 diagnostics : 270 euros* Diagnostic seul : 70 euros*

*Tarif indicatif, appliqué par la Société Diagnostissimo

N.B.: Bien entendu vous pouvez faire réaliser ces derniers par l'entreprise de votre choix, mais

dans tous les cas ces diagnostics devront obligatoirement être annexés à chaque dossier

Autres diagnostics (selon conditions):

Constat Risque d'Exposition au Plomb - validité 6 ans si positif, 30 ans si négatif

"Diagnostic obligatoire depuis août 2008"

ne concerne que les logements datant d'avant le 1er janvier



GRILLE TARIFAIRE TTC (*) ETAT DES LIEUX – A CHARGE DU PROPRIETAIRE

Studio/T1	T2/T3	T4/T5	T6
85€	95€	105 €	110 €

- ✓ Chiffrage inclus
- ✓ Des frais seront facturés en cas d'annulations de rendez-vous non justifiées

(*) Conditions tarifaires appliquées par la société ACEG, notre prestataire de service

✓ Pour les meublés la grille d'inventaire est à fournir

	•	

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE COGECOOP

LOCATAIRES:

<u>Frais d'agence</u>: 8 € par m2 (selon la loi A.L.U.R.)* plafonnés à 1 mois de loyer; Ceux-ci comprennent les frais de recherche de locataire, frais constitutions du dossier, frais administratifs, les frais de rédaction de bail...

<u>Dépôt de garantie</u> : correspondant à un mois de loyer sans les charges, encaissé, restitué au départ

du locataire, dans un délai d'un mois, après remise des clés, en

l'absence de

« dégradation » locative, sinon dans un délai de deux mois

^(*) Ce que prévoit la loi : plafonnement des honoraires liés à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction de bail : 8€/m2, plafonnement lié à la prestation d'établissement des états des lieux = 3€/m2